

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la salle polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. Bernard CORRE (Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoint), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M. FAYET, M^{me} ARNOUX, M. GOUGAT, M. BUCK, M. MARQUIS, M^{me} PORTEJOIE, M^{me} GONDAT, M. BERTIN, M^{me} FINAT, M. LEDET, M^{me} RICHE, M. MORIGNAT (Conseillers municipaux).

Excusée : M^{me} Maria-Christine GOUBEL

Mme ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du 30 janvier 2021 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ VOTE DU HUIS CLOS

Le couvre-feu en vigueur empêchant les administrés d'assister à la séance du Conseil, le Maire demande à l'assemblée de voter le huis clos. En effet, l'obligation de retransmission de la séance en direct nécessite des moyens techniques dont la salle communale est actuellement dépourvue. Accord à la majorité (5 abstentions : Messieurs BERTIN, LEDET et MORIGNAT, et Mesdames FINAT et RICHE).

2/ Examen et vote du COMPTE de GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Receveur à la clôture de l'exercice est conforme à nos écritures comptables. Ensuite, il expose les chiffres du compte administratif de l'année 2020, avant de laisser la présidence au doyen d'âge présent, Monsieur Gilbert CROUZIER, qui demande aux membres du conseil de passer au vote : celui-ci est voté à la majorité (1 contre : M. BERTIN, 5 abstentions : Le Maire, MM. LEDET et MORIGNAT, et Mesdames FINAT et RICHE), compte administratif qui comporte les comptes suivants :

Investissement

Dépenses :	Prévus :	2 828 533,00
	Réalisé :	2 130 587,18
	Reste à réaliser :	41 699,00
Recettes :	Prévus :	2 828 533,00
	Réalisé :	1 957 661,52
	Reste à réaliser :	267 784,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus :	2 894 980,00
	Réalisé :	2 152 983,61
Recettes :	Prévus :	2 894 980,00
	Réalisé :	2 530 724,73

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 596 502,37
Fonctionnement :	837 016,76
Résultat global :	240 514,39

3/ AFFECTATION des RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	837 016,76
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	370 417,37
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	466 599,39
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	596 502,37

4/ VOTE DES TAUX DES 2 TAXES LOCALES

Considérant que l'équilibre du budget primitif 2021 permet le maintien des taux des 2 taxes directes locales (la taxe d'habitation ayant été supprimée), le Maire propose le maintien des taux pour cette année tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

	TAXES 2020	TAXES 2021
Taxe d'habitation		
Taxe foncière (bâti)	7,45	7,45
Taxe foncière (non bâti)	30,79	30,79

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le maintien des taux ci-dessus.

5/ BUDGET PRIMITIF 2021

Après les votes du compte administratif et de l'affectation du résultat 2020, ainsi que des taux des 2 taxes locales pour 2021, les conseillers présents examinent et votent à la majorité (4 abstentions : Messieurs BERTIN, LEDET et MORIGNAT, et Madame FINAT) l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2021, qui peut se résumer comme suit :

Investissement : - dépenses : 1 901 574 €
- recettes : 1 901 574 €

Fonctionnement : - dépenses : 2 949 075 €
- recettes : 2 949 075 €

6/ VOIRIE : réfection de la rue de Vichy

L'analyse des 3 offres reçus suite au marché public pour le chantier de la 3^{ème} tranche de la rue de Vichy a permis de désigner l'entreprise EIFFAGE titulaire du projet pour un montant de 130 581,50^{€HT}. Accord unanime des élus.

7/ SUBVENTIONS

Une subvention de 36 151,74€ est sollicitée auprès du Conseil Régional pour les projets de la cour de l'école élémentaire et du trottoir de la rue de l'Industrie. Accord unanime des élus.

Une subvention de 9 174,75€ est sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police en matière de sécurité routière pour les 3 dos d'âne (1 modifié et 2 supprimés) de la rue des Cornillons et du déplacement des feux tricolores du carrefour de Beausoleil. Accord unanime des élus.

8/ PERSONNEL : mise à jour du tableau des effectifs

Sophie SOARES propose la création de 4 emplois correspondants aux besoins actuels des services communaux : 1 poste d'Adjoint Administratif, 1 poste d'Adjoint Technique, 1 emploi saisonnier et 1 emploi pour accroissement temporaire d'activité. Accord unanime des élus.

9/ ACTES

Une convention de transmission des actes administratifs et budgétaires doit être signée avec le nouveau Préfet du Département afin d'assurer électroniquement la transmission de ces documents dans le cadre du contrôle de légalité. Accord unanime des élus.

10/ PATRIMOINE : création d'un comité consultatif

Davy GOUGAT propose la création d'un comité consultatif pour le développement culturel et patrimonial de la Commune. Composé principalement de 6 élus, son objectif est de soutenir le travail de la commission « Vie culturelle et vie associative » et d'assurer notamment une continuité au Projet Nord rivière Allier (PNA). Accord unanime des élus.

11/ URBANISME : 2 alignements

Parcelles situées rue des Bordes, l'une cadastrée section AR n°826 (75m²), figurant au compte des époux LEBLAIS ; et l'autre cadastrée section AR n°824 de 30 m², figurant au compte de l'Indivision BOULINGRE. Approbation unanime des membres présents.

* * * * *

II/ QUESTIONS ORALES

M. BERTIN pose ses questions et obtient les réponses suivantes :

- Modification du nom de l'association des amis du passé. Pourquoi ? : cette association n'a pas changé de nom (depuis 2009), mais il y a eu une erreur faite par son secrétaire dans l'intitulé de l'imprimé de demande de subvention communale « Amis du Passé et de l'histoire de Creuzier ».

- Et pourquoi au moins une personne de cette association n'a pas été conviée le 17/03/2021 à la visite officielle organisée avec les archéologues et conseillers départementaux ? : ce sont les services de Vichy Communauté qui ont dressé la liste des invités dont le nombre a été réduit en raison de la crise sanitaire.

- Local esthétique : délibération prise le 14/09/2021. Où en est le dossier après 6 mois ? : le Maire a rappelé régulièrement les services de l'étude de Maître LAFFAY pour que le traitement de ce dossier avance plus rapidement. Pour information, ils nous ont réclamé une quantité de documents comptables et administratifs, en plusieurs fois, et encore de nouveaux documents seulement il y a 2 semaines... Le compromis de vente sera signé fin avril.

- Qu'en est-il du dossier Louessard ? : la signature de la promesse de vente est programmée pour avril.

- Qu'en est-il de la balayeuse (achat, location, tarif, etc...) ? : une convention (prestation de service) a été signée prévoyant 4 passages d'une semaine par an (15 jours le 1^{er} passage), pour un montant de seulement de 7 520^{€HT}.

- Pourquoi dans la rédaction de la convocation du CM n'est pas mentionné « questions orales » ? : cette mention sera inscrite pour les futurs CM.

Séance levée à 20h40